



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 1^{er} JUILLET 2024**

N°2024-31

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi 1^{er} juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 25 juin 2024

Date d’Affichage : 25 juin 2024

PRESENTS : Mesdames, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

ABSENTS EXCUSÉS : Loïc CHATILLON donne son pouvoir à Alexandre FRESNEAU,
Christelle BEGEAULT donne son pouvoir à Florence GUILLEMOTO,
Christelle FROMENTEAU donne son pouvoir à Valérie BRISSAUD,
Tony GRENET donne son pouvoir à Yoane MARTINIERE,

SECRÉTAIRE : Nathalie FILLATRE

Nombre de membres afférents au CM : 15
Qui ont pris part à la délibération : 11 + 4 pouvoirs

Objet de la délibération : Rapport de la CLECT.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été réunie le 20 juin 2024 et a procédé à l'appréciation des points suivants :

- Election d'une nouvelle présidente ;
- Evaluation des charges transférées à la commune de Bonneuil-Matours pour le transfert d'une partie du parc Crémault ;
- Evaluation des charges transférées à Grand Châtellerault suite à la fusion des clubs de rugby de Pleumartin et Châtellerault ;
- Rappel sur le vote du rapport de la CLECT ;
- Evolution prévisionnelle de l'attribution de compensation pour 2024

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant une nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35,

VU l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 22 juillet 2020 portant constitution de la commission d'évaluation des charges transférées,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de tenir compte des évolutions des charges entre Grand Châtellerault et les communes membres,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adopter le rapport de la CLECT.

AR Prefecture

086-218601862-20240701-2024_31-DE
Reçu le 02/07/2024
Publié le 02/07/2024



Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 1^{er} juillet 2024

Le Maire, Géry WIBAUX

Gwibaux